



ACTIVITE LIBERALE

Dr Fabienne ARNOULT

Consultations Pathologies du Sommeil

DIU « Le Sommeil et ses pathologies »

Le Dr ARNOULT pratique des consultations « publiques » et des consultations « **privées** ».

Concernant l'activité privée, votre professionnel de santé a signé une convention « Secteur 2 » avec la Sécurité Sociale. Cela signifie qu'il fixe librement ses tarifs et qu'il peut pratiquer des dépassements d'honoraires. Selon cette convention, ceux-ci doivent être pratiqués avec « tact et mesure », et avec l'obligation pour votre médecin d'afficher ses tarifs dans la salle d'attente.

En cas de reste à charge, vous pouvez interroger votre mutuelle, en vue d'un remboursement complémentaire de celui de l'Assurance Maladie.

ACTES	COTATIONS	BASE DE REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	TARIFS APPLIQUES	DEPASSEMENTS HONORAIRES
CONSULTATION	C	23 €	50 €	27 €
POLYGRAPHIE VENTILATOIRE	GLQP007	122.65 € (Info : 151.68 € en secteur 1)	145 €	22.35 €
AVIS CONSULTANT ET RAPPORT POLYGRAPHIE	APC	60 €	70 €	10 €
TELECONSULTATION	TC	23 €	30 €	7 €

En fonction des contrats souscrits auprès des mutuelles, les dépassements d'honoraires peuvent être remboursés à l'adhérent.

NB : Patients bénéficiant de la CMU/CSS : **facture en secteur 1 public.**